



**Conseil Municipal du 12 mai 2026**

**Délibération n°2026.05.08**

Date de convocation : 07/05/2026

Nombre de membres  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 19

**Maire : M. Éric MIOSSEC**  
**Secrétaire de séance : Gilles CRIBIER**

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 12 mai 2026 sous la Présidence de M. Eric MIOSSEC, Maire.

**Étaient présents** : M. Éric MIOSSEC ; M. Gilles CRIBIER ; Mme Catherine ROLLAND ; Mme Mélanie YVEN ; M. Alexandre REMEUR ; Mme Monique PRIGENT ; M. Cyril BIHAN ; Mme Rachel KERGUILLEC ; Mme Hélène JOLIVET ; Mme Elodie PREMEL ; Mme Morgane JOLIVET ; M. Xavier LACHAUX ; Mme Martine LE GALL-MORIN ; M. Philippe JALLU ; M. Jean-François CADIOU ; M. Alexandre CABON

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** : M. Régis MIOSSEC qui a donné pouvoir à M. Alexandre REMEUR ; M. Stéphane LE BORGNE qui a donné pouvoir à M. Cyril BIHAN ; M. Julien KERAUTRET qui a donné pouvoir à Mme Elodie PREMEL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**D. n°2026.05.08 Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)**

(Rapporteur : M. le Maire/Délibération)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID).

La CCID est composée de 7 membres dans les communes de moins de 2000 habitants : le Maire et 6 commissaires.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires : 12 noms pour les commissaires suppléants.

Conseil municipal - Séance du 12 mai 2026

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Il est proposé au Conseil municipal de valider la liste de 24 noms ci-dessous :

Commissaires titulaires : Yvon ABGRALL ; Stéphane AUTRET ; François BIHANIC ; Henri CABIOCH ; Michel CORVOISIER ; Florent COZ ; Yvonne CUEFF ; Fabien DEMANGE ; Laurent FICHOT ; Bernard LAGADEC ; Jean-Yves LE BIHAN ; Jacques MORVAN

Commissaires suppléants : Joseph CORRE ; Dominique PAUL ; Jean-Yves LE DUFF ; Anne LE LEZ ; Jean-Jacques URIEN ; Gilles THOMAS ; Olivier LE PORS ; André CAROFF ; Anne-Laure BROCHEC ; Michel JACQ ; Jacques MONFORT ; Jean-Noël LE GOFF



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'approuver la liste proposée ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

**VOTE :**

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Fait à Plougoulm, le 12 mai 2026

Le Maire, Éric MIOSSEC	Le secrétaire de séance, Gilles CRIBIER
	

**Acte rendu exécutoire** compte tenu de :

- La transmission au contrôle de légalité, le 13 mai 2026
- La publication, le 13 mai 2026

*Le Maire,*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).